Europol: adaptation des traitements de base et des allocations du personnel. Initiative Suède

2000/0828(CNS) - 15/03/2001 - Acte final

OBJECTIF : adapter la grille des traitements de base du personnel d'EUROPOL. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision concernant l'adaptation des traitements de base du personnel d'EUROPOL ainsi que des allocations et indemnités qui lui sont versées. CONTENU : L'initiative suédoise entend adapter la grille des salaires du personnel d'EUROPOL ainsi que les allocations et indemnités qui lui sont versées afin de tenir compte du réexamen du niveau des rémunérations des agents d'EUROPOL par le Conseil d'administration de cette institution. Pour rappel, régulièrement le Conseil d'administration d'EUROPOL réexamine le niveau des rémunérations afin de tenir compte du coût de la vie à la Haye (Pays-Bas, siège d'EUROPOL) et de l'augmentation des traitements des membres de la fonction publique dans les États membres. Au vu de ce réexamen, le Conseil décide à l'unanimité d'augmenter de 3,7% de la rémunération de base du personnel d'EUROPOL pour la période comprise entre le 01.07.1999 et le 01.07.2000. ENTRÉE EN VIGUEUR : 16 mars 2001. La décision prend effet le 1er juillet 1999.